

MSDS  
992-0587

1 of 1

ST MARC LESSIVE MIX MA LIQUIDE  
Formule 16116935

13/02/03

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

1.1 Identification de la préparation: **ST MARC LESSIVE MIX MA LIQUIDE**

Ref 3 SML

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

☐ Nature: Lessive liquide, en emballage 5 litres. Usage professionnel.

☐ Composants contribuant au danger:

| Nom                                                                                                | # CAS | # EINECS                                                        | Compositi<br>on | Symboles<br>de danger | Phrase de<br>risque |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------|---------------------|
| Tensio-actif non-<br>ioniques 7, 8 OE                                                              |       | 500-195-7                                                       | < 5 %           | Xn, N                 | R22,R50<br>R41/38   |
| Sulfonate de<br>triéthanolamine<br>( réaction de l'acide<br>sulfonique sur la<br>triéthanolamine ) |       | Acide sulfonique<br>287-794-3<br>Triéthanolamine :<br>203-049-8 | 5 -15 %         | Xn                    | R22,R41/R38         |

- Xn Nocif

ST MARC LESSIVE MIX MA LIQUIDE  
Formule 16116935

13/02/03

- N Dangereux pour l'environnement
- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R38 Irritant pour la peau

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Produit non classé dangereux

- ☐ Contact avec les yeux: Est irritant pour les yeux en cas de contact prolongé.
- ☐ Contact avec la peau: Peut causer des irritations cutanées en cas de contact prolongé.
- ☐ Ingestion: Peut causer en cas d'ingestion des irritations de la cavité buccale et du système digestif; nausées et possibilité de vomissements.

### 4. PREMIERS SECOURS

- ☐ Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en maintenant les yeux ouverts pendant au moins 10 minutes. Si une gêne ou une irritation persiste, consulter un spécialiste.
- ☐ Contact avec la peau: Rincer la peau souillée à l'eau tiède, si une irritation persiste, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- ☐ Ingestion: Rincer la bouche à l'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons :

**CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL**  
**200 rue du Faubourg St Denis**  
**PARIS CEDEX 75475**  
**Tel: 01 40 05 48 48**  
**Fax: 01 40 05 41 93**

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit non inflammable qui n'entretient pas la combustion.  
En cas d'incendie le port de masque est à recommander.

- ☐ Moyens d'extinction : Extincteurs à poudre, mousse, eau, et sable peuvent être utilisés. Eviter l'usage de beaucoup d'eau.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Pour procéder aux opérations de récupération du produit il est recommandé de porter des lunettes, des vêtements de protection appropriés et des gants en caoutchouc.

- ☐ Petits volumes                      Essuyer à l'aide d'une serpillière humide et rincer à l'eau.
- ☐ Grands volumes:                      Contenir la dispersion du produit avec du sable ou tout autre matériau inerte ; ne pas rejeter directement dans les circuits d'eaux usées ou de surface. Ne pas répandre directement sur le sol. Ne pas éliminer le produit sans avoir consulté les autorités compétentes.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 MANIPULATION

Eviter tout contact direct avec le produit, en particulier avec les yeux et la peau.

### 7.2 STOCKAGE

Stocker dans des locaux propres et frais, à l'abri du gel et hors de portée des enfants.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- ☐ Protection individuelle:
  - Respiratoire:                      Pas nécessaire pour une utilisation normale du produit
  - Mains:                              Port de gants imperméables recommandé pour une utilisation prolongée.
  - Yeux:                                Porter des lunettes de protection.
  - Corps:                                Porter si nécessaire des vêtements de protection appropriés pour éviter un contact prolongé de la peau avec le produit.

## 9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- ☐ Etat physique:                      Produit liquide visqueux, vert-bleu
- ☐ Odeur:                                caractéristique, odeur citron.
- ☐ Masse volumique:                  1.018 -1.038 g/ml à 20°C
- ☐ pH pur                                7.90 – 8.90 à 20°C
- ☐ Viscosité:                            100 – 300 mPas à 20°C
- ☐ Solubilité:                            Soluble dans l'eau, à la concentration d'utilisation.

ST MARC LESSIVE MIX MA LIQUIDE  
Formule 16116935

13/02/03

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- ☐ **Stabilité:** Stable dans des conditions normales d'utilisation
- ☐ **Réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation  
A température élevée, la lessive peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir sections 2 et 3.

- ☐ **Toxicité aigue :** Fondée sur les spécifications des matières premières, la valeur de LD<sub>50</sub> ( rat, ingestion ) est supérieure à 2000 mg/kg

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Voir également en sections 6, 7, 13 et 15.

Les tensio-actifs, rentrant dans la composition du produit ont une biodégradabilité > 90 %

## 13. CONSELILS ALTERNATIVES A L'ELIMINATION

- ☐ **Par l'utilisateur:** Les emballages vides s'éliminent avec les déchets ménagers.  
Rincer avec de grandes quantités d'eau en cas de mise à l'égout.
- ☐ **Quantités importantes:** Suivre les recommandations des autorités locales.  
(produit non marchand)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ☐ **Règlement transport terrestre:** non classé.
- ☐ **Règlement transport maritime:** non classé.
- ☐ **Règlement transport aérien:** non classé

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- ☐ Par la méthode de calcul conventionnelle, le produit est classifié Irritant avec risques de lésions oculaires graves. Mais, suite à l'application des guidelines AISE, la formule n'est pas classifiée et ceci sur la base d'une comparaison avec des formules de références testées non irritantes.
- ☐ Bien que le produit soit non classé, les phrases suivantes sont libellées à titre volontaire sur l'étiquette :
  - S2: Conserver hors de la portée des enfants
  - P30: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

ST MARC LESSIVE MIX MA LIQUIDE  
Formule 16116935

13/02/03

- S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

- ☐ Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage :  
(Recommandation 89/542/CEE):

Contient parmi d'autres ingrédients :

- Savon : de 15 à 30 %
- Tensio-actifs anioniques : de 5 à 15 %
- Tensio-actifs non-ioniques, phosphonates : moins de 5 %
- Enzymes

## 16. AUTRES INFORMATIONS

- ☐ St MARC est une marque déposée.
- ☐ Formule n° 16116935. Emission N°2 du 13/02/2003, remplaçant l'émission n°1 du 07/05/02.

Cette fiche est conforme à la Directive 2001/58/CE relative à l'émission des fiches de données de Sécurité.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.